

BROCHURE MASTER 2

MENTION :

**Psychologie clinique, psychopathologie et
psychologie de la santé**

PARCOURS :

Psychologie clinique de la santé

Responsable du parcours : Cécile FLAHAULT (MC-HDR)

Directrice des études : Carolina BAEZA-VELASCO (MC-HDR)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Centre Henri Piéron

71, avenue Édouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Site : <https://psychologie.u-paris.fr/>

Rentrée premier semestre – semaine du lundi 14 septembre 2026

Rentrée deuxième semestre – semaine du lundi 18 janvier 2027

VACANCES UNIVERSITAIRES

Noël : du vendredi 21 décembre 2026 au soir au lundi 4 janvier 2027 au matin

Printemps : du vendredi 6 avril 2027 au soir au lundi 19 avril 2027 au matin

SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

Bureau 2054 (2ème étage) Tél : 01 76 53 30 56

Scolarité master (2^{ème} étage)

scol-master-sante.psych@u-pariscite.fr

BUREAU DES STAGES

Bureau 2048 (2ème étage) Tél : 01 76 53 29 55

Retrait des conventions de stage et consultation du fichier des stages

bureau-des-stages.psych@u-pariscite.fr

BIBLIOTHÈQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au Vendredi : 09h00 - 19h30

Samedi : 10h00-17h00

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université que Université Paris Cité, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Prendre contact avec : equipe.pieron.dbm@listes.u-paris.fr

TESTOTHÈQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite,

Tél. 01-55-20-59-81

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Université Paris Cité met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Après avoir effectué votre 1ère inscription à Université Paris Cité, **vous devez impérativement activer votre compte mail.**

mois	Horaires	Samédi ouvré	Semaine	lundi	Licence PSYCHO	Licence PRO	Masters Psychologie, PSTO, Neuropsychologie, PPCP	Masters Développement et PCPPS	Master EP	Master Création Artistique
AOÛT 2026	9h-18h30	NON		17-août	IA	IA	IA	IA	IA	IA
	9h-18h30	NON		24-août	IP Prénormaux	IA	IA	IA	IA	IP
SEPTEMBRE	8h- 20h30	NON		31-août	IP	IA	IA	IA	IP + Pré rentrée	1
	8h- 20h30	NON	A	7	Pré-entrée	IP + Pré-entrée	IP + Pré-entrée	IP + Pré-entrée	1	2
	8h- 20h30	NON	B	14	1	1	1	1	2	
	8h- 20h30	NON	A	21	2	2	2	2	3	
	8h- 20h30	NON	B	28	3	3	3	3	4	
OCTOBRE	8h- 20h30	OUI	A	5	4	4	4	4	5	3 (présentiel et/ou visio)
	8h- 20h30	OUI	B	12	5	5	5	5	6	
	8h- 20h30	OUI	A	19	6	6	6	6	7	
	8h- 20h30	NON		26	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	4
NOVEMBRE	8h- 20h30	OUI	B	2	7	7	7	7	8	
	8h- 20h30	OUI	A	9	8	8	8	8	9	
	8h- 20h30	OUI	B	16	9	9	9	9	10	5 (présentiel et/ou visio)
	8h- 20h30	OUI	A	23	10	10	10	10	11	
	8h- 20h30	OUI	B	30	11	11	11	11	12	
DECEMBRE	8h- 20h30	NON		7	12 - IP Prio	12	12	12	Révisions - Rattrapage CM/TD	Rattrapage S1
	8h- 20h30	NON		14	Révisions - Rattrapage CM/TD - IP	Révisions - Rattrapage CM/TD	Révisions - Rattrapage CM/TD	Révisions - Rattrapage CM/TD	Examens Semestre 1	6
	fermé	NON		21	Vacances de fin d'année	Vacances de fin d'année	Vacances de fin d'année	Vacances de fin d'année	Vacances de fin d'année	Vacances de fin d'année
	fermé	NON		28						
JANVIER 2027	8h- 20h30	OUI	A	4	Examens Semestre 1	Examens Semestre 1	Examens Semestre 1	Examens Semestre 1	Stage/Mémoire	7
	8h- 20h30	OUI	B	11	1	Projet tutoré / Stage	Stage/Mémoire	1	Stage/Mémoire	
	8h- 20h30	OUI	A	18	2	1	1	2	1	
	8h- 20h30	OUI	B	25	3	2	2	3	2	8 (présentiel et/ou visio)
FEVRIER	8h- 20h30	OUI	A	1	4 + Jury S1	3	3	4	3	
	8h- 20h30	NON	B	8	5	4 + Jury S1	4	5	4	Jury S1
	9h-18h30	NON		15	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	Travaux personnels	9
	8h- 20h30	OUI	A	22	6	5	5	6	5	
	8h- 20h30	OUI	B	1	7	6	6	7	6	
MARS	8h- 20h30	OUI	A	8	8	7	7	8	7	
	8h- 20h30	OUI	B	15	9	8	8	9	8	10 (présentiel et/ou visio)
	8h- 20h30	OUI	A	22	10	9	9	10	9	
	8h- 20h30	NON	B	29	11	10	10	11	10	
	9h-18h30	NON		6	Vacances de Printemps	Vacances de Printemps	Vacances de Printemps	Vacances de Printemps	Vacances de Printemps	11
AVRIL	9h-18h30	NON		12						
	8h- 20h30	NON		19	12	11	11	12	11	Rattrapage S2
	8h- 20h30	NON		26	Révisions - Rattrapage CM/TD	12	12	Révisions - Rattrapage CM/TD	12	
MAI	8h- 20h30	NON		3	Examens Semestre 2	Révisions - Rattrapage CM/TD	Révisions - Rattrapage CM/TD	Examens Semestre 2 + Substitutions	Révisions - Rattrapage CM/TD	
	8h- 20h30	NON		10	Examens Semestre 2	Examens Semestre 2 + Substitutions	Examens Semestre 2 + Substitutions		Examens Semestre 2 + Substitutions	
	8h- 20h30	NON		17	Seconde Chance S1					
	8h- 20h30	OUI		24						
	8h- 20h30	OUI		31	Jurys S2 et année	Soutenances	Soutenances	Soutenances	Soutenances	Soutenances M2
JUIN	8h- 20h30	OUI		7	Jurys seconde chance S1	Soutenances	Soutenances	Soutenances	Soutenances	
	8h- 20h30	OUI		14	Seconde Chance S2		Soutenances	Soutenances	Soutenances	
	8h- 20h30	OUI		21	Seconde Chance S2	Jurys S2 et année				
	8h- 20h30	NON		28			Jurys S2 et année	Jurys S2 et année	Jurys S2 et année	Jurys S2 et année
JUILLET	9h-18h30	NON		5	Jurys seconde chance S2 et année					
	9h-18h31	NON		12	IA	IA	IA	IA	IA	IA
	9h-18h32	NON		19	IA	IA	IA	IA	IA	IA
	9h-18h33	NON		26	IA	IA	IA	IA	IA	IA

Résumé des Unités d'Enseignement de la spécialité Psychologie de la santé

Master 2

Validation :

L'enseignement de deuxième année (semestres 3 et 4) repose sur 13 UE obligatoires et 3 UE facultatives. Il est aussi demandé de réaliser un stage de 300 heures.

Le master doit être réalisé en **DEUX ans**, c'est-à-dire que l'étudiant doit valider son M2 en un an.

Une **dérogation** est possible pour les étudiants : salariés à mi-temps au minimum, ayant de graves problèmes de santé et pour quelques cas particuliers.

Le redoublement du M2 n'est pas automatique et se fait uniquement sur autorisation du jury de master.

ATTENTION :

Tous les cours (CM et TD) sont obligatoires, donc toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant.

Veillez à ce que tous les documents envoyés à l'université (enseignants ou scolarité) soient nommés :

NOM_Prénom_M2PCS_nom du document

INFORMATIONS SUR LES STAGES

STAGES AU COURS DU MASTER :

- ✓ **200 h de stage obligatoire en M1**, encadré par un(e) psychologue clinicien salarié qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ **300 h de stage obligatoire en M2**, encadré par un(e) psychologue clinicien salarié qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ **IL EST RECOMMANDÉ QUE VOS DEUX STAGES OBLIGATOIRES SOIENT REALISES AUPRES DE POPULATIONS DISTINCTES**
- ✓ Pour obtenir le **titre de psychologue** (selon le décret), il faut avoir fait **500h de stage minimum**, encadré par un(e) psychologue clinicien qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ Les stages obligatoires doivent se faire aux deux tiers **pendant la période universitaire**, c'est-à-dire entre octobre et juin.
- ✓ Chaque **attestation de stage** doit comporter, **le nombre d'heures réalisées, l'en-tête et le cachet de l'institution, une appréciation du stagiaire** et doit être **signée** par le psychologue référent.
- ✓ **Les attestations de fin de stage sont à rendre à l'enseignant chargé du suivi de stage et au secrétariat de master** (scol-master-sante.psych@u-pariscite.fr)

Toute modification dans les conditions initiales prévues (période/durée de stage, arrêt du stage...) dans les conventions de stage signées doit faire l'objet d'un avenant qui sera signé par toutes les parties.

Stages complémentaires

Les stages complémentaires cliniques doivent être de 120h minimum.

Les stages complémentaires de recherche peuvent comporter moins d'heures et sont examinés au cas par cas.

Comme les stages obligatoires, tous les stages complémentaires doivent faire l'objet d'un projet de stage à valider par la responsable pédagogique et de conventions de stage.

Les stages complémentaires pendant l'été doivent se terminer au plus tard le 31 août de l'année en cours et ne peuvent pas se faire pendant la période de fermeture estivale de l'Institut de Psychologie (3^e semaine de juillet- 3^e semaine d'août), la date précise sera communiquée ultérieurement).

Stages à l'étranger

Les stages à l'étranger ne peuvent en aucun cas être des stages obligatoires, seulement des stages complémentaires. Ils ne peuvent avoir lieu qu'en dehors des périodes de cours. Ils font également l'objet d'un projet de stage qui sera à valider par la responsable pédagogique. Le projet de stage doit être accompagné d'un courrier du tuteur de stage qui certifie accepter le stagiaire, en mentionnant les dates de début et de fin du stage, le nombre total d'heures prévues et les activités qui seront confiées au stagiaire. Les demandes sont examinées et validées au cas par cas.

ATTENTION

SEULES LES HEURES DE STAGE ACCOMPLIES DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ DÉTENANT L'AUTORISATION MENTIONNÉE À L'[ARTICLE L. 6122-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE](#) OU À L'[ARTICLE L. 313-1-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES](#) SONT COMPTABILISEES POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES

Listes des UE, de leurs volumes horaires et de leurs Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC)

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
7 UE obligatoires					
Education thérapeutique du patient	6	24	18	100%	
Thérapies familiales systémiques en santé	6	18	18	100%	
Prise en charge deuil et suicide	3		20	100%	
Analyse de données - Recherche clinique	3		24	100%	
Suivi de stage 3	5		18	100%	
Atelier de réglementation	1		9		
Recherche 3	3			100%	
2 UE obligatoires (1 au choix)					
Patients partenaires : réflexions sur la clinique participative	3		20	100%	
Santé et société 2	3		20	100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 3 et Recherche 3 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
5 UE obligatoires					
Psycho-oncologie	6	18	18	100%	
Thérapies psycho-corporelles	6	18	18	100%	
Recherche clinique avancée	3	20		100%	
Interventions groupales	3	20		100%	
Groupes de soutien	0		12		
Suivi de stage 4	4		18	100%	
Atelier de professionnalisation	1		6		
Atelier de déontologie	1		3		
Recherche 4 : Mémoire de recherche	6			100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 4 et Recherche 4 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

Semestre 3

UE OBLIGATOIRES

Éducation thérapeutique du patient

Responsable : C. Derguy

CM Mercredi 9h-11h Salle 3013

TD Mercredi 11h15-12h45 Salle 3013

L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiant-es à acquérir les notions clés de la démarche en éducation thérapeutique et d'expérimenter la posture du psychologue dans ce type de dispositif. En associant des apports théoriques et des mises en situations pratiques nous répondrons ensemble aux questions suivantes : Pourquoi proposer de l'éducation thérapeutique ? Pour quel public ? Comment mettre en œuvre en pratique des programmes d'éducation thérapeutique ?

Le contrôle des connaissances se fera en 2 temps, avec un exercice à mi-semestre (travail individuel d'1h) et la création et la présentation orale d'un atelier d'ETP en fin de semestre (travail en groupe).

CM 1	Introduction générale	16/09
CM 2	Définitions et cadre réglementaire	23/09
CM 3	Le bilan éducatif partagé (BEP)	30/09
CM 4	Les compétences et rôles des professionnels en ETP	07/10
CM 5	Outils et méthodes en ETP	14/10
CM 6	La posture du psychologue en ETP : spécificités et défis	21/10
Semaine de suspension		
CM 7	Les compétences et rôles du patient intervenant	04/11
Pas cours le 11/11 - férié		
CM 8	Référentiel de compétences et conducteur de séance	18/11
CM 9	Favoriser la dynamique de groupe au sein des séances d'ETP	25/11
CM 10	Présentation d'un programme d'ETP intégrant les aidants	02/12 (9h-10h30)
CM 11	Présentation d'un programme d'ETP en cardiologie	02/12 (11h15-12h45)
CM 12	L'évaluation des programmes d'ETP	09/12 (9h-11h)

TD 1	Les blasons de groupe	16/09
TD 2	Travail sur avancée dossier – choix de la population ciblée	23/09
TD 3	Mise en pratique du bilan éducatif partagé (BEP) 1/2 – mener l'entretien	30/09
TD 4	Mise en pratique du bilan éducatif partagé (BEP) 2/2 - définition des objectifs personnalisés	07/10
TD 5	Travail sur avancée dossier – construction d'un outil	14/10

TD 6	Mise en pratique de l'utilisation d'un outil en ETP	21/10
Semaine de suspension		
TD 7	CC1	04/11
Pas cours le 11/11 - férié		
TD 8	Travail sur avancée dossier – élaboration d'un roadbook	18/11
TD 9	Mise en pratique de l'animation de groupe en ETP	25/11
TD 10	Création d'un protocole d'évaluation : cas concrets	09/12 (10h45-12h45)
TD 11	CC2	16/12
TD 12	CC2	16/12

Thérapies familiales systémiques en santé

Responsable : C. Flahault

CM **Lundi 13h-15h** **Salle 3013**

TD **Lundi 15h15-17h15** **Salle 3013**

L'enseignement aborde dans un premier temps les enjeux théoriques des thérapies familiales relevant du courant systémique : théorie des systèmes, approche systémique de la communication, différentes approches systémiques de la famille. Le deuxième temps est consacré à la clinique familiale : analyse de la communication et du fonctionnement du couple et de la famille, cycle vital, modifications de la famille au cours du temps. Nous terminons par la question des ressources et des compétences familiales et des enjeux thérapeutiques. Le TD sera consacré à la mise en pratique des concepts que ce soit au travers de l'analyse de séances filmées de thérapie familiale ou de couple ou grâce à des jeux de rôles.

Prise en charge : deuil et suicide

Responsable : C. Flahault

CM **Mardi 15h15-17h15** **Salle 3013**

Cet enseignement se consacre aux approches psychologiques appliquées au champ du deuil et du suicide.

Nous aborderons les grands modèles théoriques relatifs à la perte d'un être cher en considérant leurs potentielles applications cliniques ; la description du « deuil compliqué » et sa conceptualisation en entité diagnostique seront également étudiées avant d'évoquer les différentes interventions psychothérapeutiques pouvant être proposées aux personnes endeuillées, qu'elles présentent des troubles psychopathologiques ou non (4 séances).

Concernant le risque suicidaire, la question de son évaluation sera abordée ainsi que le travail autour des représentations de ce risque. Les interventions auprès des patients présentant un risque suicidaire seront abordées ainsi que l'accompagnement des proches. Enfin, les enjeux éthiques inhérents à cette problématique seront discutés (4 séances).

Divers supports (films, documentaires, podcasts) seront étudiés au cours de l'enseignement.

Deux séances seront réservées au contrôle continu.

1. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 1 Léonor Fasse
2. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 2 Léonor Fasse
3. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 3 Léonor Fasse
4. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 4 Léonor Fasse
5. Contrôle continu
6. Prise en charge des conduites suicidaires 1 Cécile Flahault
7. Prise en charge des conduites suicidaires 2 Cécile Flahault
8. Prise en charge des conduites suicidaires 3 Cécile Flahault
9. Prise en charge des conduites suicidaires 4 Cécile Flahault
10. Contrôle continu

Analyses de données
Responsable : L. Montalescot

TD Mardi 13h-15h Salle 2021

Ce cours vise à former les étudiants à l'analyse des données quantitatives. L'enseignement propose une prise en main d'Excel, JASP et R et plusieurs analyses univariées et multivariées sont introduites.

TD 1	Introduction à l'analyse de données avec Excel
TD 2	Prise en main de R et statistiques descriptives
TD 3	Comparaison de groupes : tests t et interprétation des résultats (R et JASP)
TD 4	Visualisation des données et analyse de la variance (ANOVA)
TD 5	Corrélation et corrélations partielles
TD 6	Modèle de régression linéaire et logistique
TD 7	Analyses avec covariables et effet de modération
TD 8	Modération et médiation
TD 9	Tests non paramétriques + CC1
TD 10	Analyse factorielle exploratoire (AFE)
TD 11	Analyse factorielle confirmatoire (AFC) et fidélité des échelles
TD 12	CC2 Épreuve pratique sur ordinateur

Atelier de réglementation

Responsable : L. Fasse

Mutualisation (nb de places) : 30 places par cohorte

Volume horaire : 9h TD (3 ateliers de 3h)

	Jours et horaires	Salle	Intervenante
Atelier 1	Lundi 17h-20h	1039	Nicolas Combalbert
Atelier 2	Lundi 17h-20h	1039	Léonor Fasse
Atelier 3	Samedi	1039	Joan Tissier

NB : chaque étudiant est inscrit dans une cohorte et doit se présenter aux dates référencées ci-dessous

	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
<u>Cohorte 1 :</u>	28/09	12/10	21/11
<u>Cohorte 2 :</u>	5/10	2/11	28/11
<u>Cohorte 3 :</u>	19/10	30/11	5/12

Descriptif de l'enseignement :

Cet enseignement a pour objectif de présenter le cadre légal qui encadre la profession de psychologue, son insertion professionnelle, ses liens avec l'utilisateur ou le patient ainsi que les litiges pour lesquels le psychologue peut être mis en cause. Il sera également abordé la réglementation spécifique à la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse et les soins sous contrainte.

Outils pédagogiques :

Une brochure spécifique aux enseignements de REGL est à disposition sur moodle.

Présentation d'articles de loi, exercices pratiques avec étude de cas d'espèces, analyse de cas clinique et jeux de rôles. Une bibliographie, en soutien à l'insertion professionnelle du psychologue, est remis aux étudiant.e.s.

Modalité de contrôle des connaissances : Validation sur présence et qualité de la préparation/participation

Attention : 3h de travail personnel sont nécessaires en amont de chaque atelier.

Le travail préparatoire fera l'objet d'une courte évaluation en début d'atelier (si ce dernier est insuffisant, un travail supplémentaire sera demandé pour la validation de l'UE).

Compétences visées (référentiel RNCP) :

Transversales

Bloc 2 : Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés

- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.

Bloc 3 : Mettre en oeuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

Spécifiques/disciplinaires**Bloc 6 : Agir en tant que professionnel de la psychologie auprès d'un public en souffrance psychologique en respectant le code de déontologie des psychologues**

- Construire une relation clinique de bonne qualité auprès des individus en souffrance ou qui présentent des difficultés d'adaptation, créer une alliance thérapeutique.
- Analyser les enjeux relationnels entre professionnels et public reçu et en mesurer l'impact.
- Saisir les potentielles difficultés à la mise en place du travail psychologique.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité, en respect des évolutions de la réglementation.

Bloc 9 : Élaborer des dynamiques partenariales avec les professionnels en respectant le code de déontologie des psychologues

- Établir et mettre en œuvre des liens avec les partenaires et les réseaux. Travailler en équipe pluridisciplinaire en respectant les spécificités d'intervention de chacun.
- Mettre en place une activité de communication dans le cadre professionnel. Adapter la communication aux destinataires et aux situations (résultats d'évaluation, pratiques mises en place, résultats observés...).
- Justifier les choix professionnels, l'usage des outils choisis ou les pratiques mises en place. Se positionner (par rapport à l'équipe, l'institution, le réseau de partenaire) et tenir compte du cadre.
- Se positionner professionnellement dans une équipe pluridisciplinaire et situer son rôle par rapport aux autres intervenants du secteur (santé, social, éducation, travail, justice...)
- S'inscrire dans les réseaux et différents partenaires intervenant dans la prise en charge.
- Analyser les politiques sociales et leur répercussion sur les pratiques professionnelles.
- Appréhender l'environnement juridique qui régit le monde du travail.

Mots clés du contenu / intitulé du cours	Connaissances visées	Compétences visées	Enseignant
<u>ATELIER 1</u> Le psychologue et la société			
Le métier psychologue	Historique et inscription actuelle de la profession, du titre, du statut et de l'insertion professionnelle du psychologue.	Maîtriser les textes de loi qui encadrent la profession et son exercice (numéro ADELI/RPPS). Savoir se repérer selon les différents statuts (fonction publique, convention 51, convention 66, libéral).	Nicolas Combalbert

Le psychologue, ses obligations et le droit français	Définition du cadre légal du respect de la vie privée, du secret professionnel, de l'obligation de discrétion, du secret partagé et de la révélation de l'information. Connaître les différentes juridictions françaises et les spécificités juridiques concernant les mineurs et les personnes vulnérables.	Maîtriser le rapport du psychologue à l'utilisateur/patient, dans le cadre du respect de la vie privée de ce dernier, du partage d'information ou de l'audition en justice le concernant.	Nicolas Combalbert
Le psychologue, ses obligations et le droit français	Connaître les recours d'un plaignant selon les différentes juridictions françaises et les instances d'aide ou de régulation du psychologue mis en cause dans un litige avec une personne physique ou morale.	Développer une analyse critique sur un litige opposant un psychologue et une personne physique ou morale, en tenant compte du cadre légal en vigueur associé à la déontologie et le cadre statutaire du psychologue.	Nicolas Combalbert

ATELIER 2

Le psychologue et les vulnérabilités

L'adulte vulnérable Information préoccupante et signalement, soins sous contrainte	Connaître le cadre légal entourant la protection des personnes en situation de vulnérabilité (hors protection de l'enfance : personnes âgées, personnes atteintes de pathologies somatiques graves et/ou présentant un handicap, femmes enceintes, + personnes sous influence altérant leur jugement, etc...), ainsi que les modalités de signalement en cas de perception d'un danger.	Savoir repérer les situations de vulnérabilités ; savoir rédiger en tant que psychologue une information préoccupante et en informer les personnes concernées pour un majeur vulnérable. Maîtriser le vocabulaire juridique tutelle/curatelle. Maîtriser le cadre légal des soins sans consentement.	Léonor FASSE
Enjeux de l'intervention d'un psychologue clinicien en secteur tuteur + Les risques d'une utilisation abusive des notions de vulnérabilité et de fragilité	Connaître les termes et le contour législatif présidant à l'activité du psychologue auprès de personnes sous tutelle/curatelle : mesure d'accompagnement social personnalisé (masp), mesure d'accompagnement judiciaire (maj), sauvegarde de justice, curatelle (simple ou renforcée), tutelle.	Avoir un positionnement réflexif sur les spécificités du travail du psychologue par rapport à d'autres fonctions professionnelles. Être vigilant aux risques associés à cet exercice ; mettre en place des ressources pour y faire face.	Léonor FASSE

Le psychologue clinicien face à des populations juridiquement et psychologiquement vulnérables : les personnes en situation de migration	<i>A définir</i>		
<u>ATELIER 3</u> Le psychologue et la protection de l'enfance			
La convention internationale des droits de l'enfant	Connaître la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.	Comprendre le concept d'intérêt supérieur de l'enfant, introduit par la CIDE.	Joan Tissier
L'autorité parentale	Connaître le cadre légal de l'autorité parentale.	Comprendre la notion en droit d'autorité parentale, ses aménagements ou son retrait. Savoir se situer en tant que psychologue dans une prise en charge avec un mineur.	Joan Tissier
La protection des mineurs	Connaître l'historique et le cadre légal actuel de la prévention et de la protection de l'enfance et des jeunes majeurs.	Savoir repérer les situations d'enfant en risque de danger ou en danger. Savoir rédiger une information préoccupante concernant un enfant. Savoir se repérer au sein des différents dispositifs administratifs et judiciaires concernés par la prévention et la protection de la jeunesse.	Joan Tissier

Suivi de stage 3

Responsable : C. Baeza-Velasco

TD 01 Lundi 9h - 11h Salle 3013 A. Stulz

TD 02 Mardi 9h - 11h Salle 3013 L. Lupinacci

Chaque étudiant doit intégrer un groupe de TD de supervision de stage. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

Chaque étudiant reste dans le même groupe de TER que pour le M1.

Pour toutes les informations concernant le TER, consulter la brochure sur moodle.

Horaires et salles des TER

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 1
BAEZA-VELASCO Carolina	Mercredi 17h30-19h30	2016 A
FLAHAULT Cécile	Mercredi 17h30-19h30	1017B
MONTALESCOT Lucile	Mercredi 17h30-19h30	1016
UNTAS Aurélie	Mercredi 17h30-19h30	3013

Note pour les étudiants intéressés à poursuivre leurs études par un doctorat

L'obtention du Master peut donner lieu à la poursuite d'études en doctorat. Il est fortement conseillé aux étudiants intéressés par cette possibilité d'en parler le plus tôt possible (en M1 ou en M2) à leur directeur de TER. Il sera ainsi possible de mieux les guider afin de construire un projet de recherche solide, et éventuellement préparer des demandes de financements de thèse.

Une réunion d'information sera organisée au cours de l'année.

Par ailleurs, les étudiants intéressés ont la possibilité de participer aux séminaires organisés par le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé. Le mieux est alors de d'en faire la demande auprès de leur enseignant de TER.

Pour davantage d'informations, consultez le site du laboratoire : <https://lpps.u-paris.fr/>

TD Mercredi 13h-15h Salle 3013

Ce cours propose de **découvrir le partenariat patient**, une approche innovante et collaborative, aujourd'hui reconnue comme **un levier** essentiel pour renforcer la qualité et la sécurité des soins.

La loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, sur les droits des malades et la qualité du système de soins marque le début de la **démocratie en santé en France**. Le patient n'est plus seulement bénéficiaire de soins : il devient un acteur à part entière, capable de contribuer activement à l'amélioration du système de santé. En France, un certain nombre de recommandations ont été prises pour favoriser le déploiement du **partenariat patient** à tous les niveaux du système de santé : dans le domaine des soins, de la formation, des politiques de santé ainsi que dans celui de la recherche.

Après une présentation du **cadre conceptuel** et des fondamentaux du partenariat, le cours présentera des **retours d'expérience** dans les domaines des soins et de la recherche. Il propose également des **outils** facilitant le déploiement du partenariat. Enfin, il s'agira d'identifier les **points de vigilance** particuliers en matière d'éthique, de responsabilité et de bonnes pratiques inhérents à cette approche.

1. Fondements du partenariat santé : diversité des figures, des acteurs et des niveaux d'engagement
2. Savoirs expérientiels et savoirs scientifiques : complémentarité et enjeux
3. Atelier d'analyse de situations : échanges autour de vignettes illustrant différentes formes de partenariat
4. Relation de soin dans une approche partenariale
5. Retour d'expérience : la perspective institutionnelle du partenariat en santé
6. Retour d'expérience : la perspective d'une patiente partenaire sur le partenariat en santé
7. Retour d'expérience : la perspective du psychologue sur le partenariat en santé
8. La recherche participative : quelle place pour les personnes concernées ?
9. Le partenariat en santé en contexte pédiatrique : spécificités et enjeux
10. CC1 : exposés oraux

Ce cours est co-construit avec une patiente partenaire, Lisa Laroussi-Libeault, et les séances seront assurées par plusieurs intervenants : patients, cliniciens ou chercheurs, ayant l'expérience du partenariat dans ces différentes sphères.

Santé et société 2

Responsables : C. Derguy et L. Montalescot

TD Mercredi : (4 TD de 1h30 – 8 TD de 1h45) Salle 1042

Cet enseignement a pour objectif de sensibiliser les étudiant-es aux discriminations qui peuvent exister vis-à-vis des publics accueillis, qu'elles soient liées à la maladie ou au handicap, à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle ou aux origines culturelles et sociales de la personne. Une réflexion sera menée concernant la manière dont le système de soin, l'école et, plus généralement, la société peut parfois contribuer à renforcer les inégalités existantes. Des points de vigilance seront dégagés pour la pratique du psychologue, aussi bien dans le champ de la santé mentale que somatique.

<u>Programme des TD</u>		<u>Heure début TD</u>
TD 1 – 16/09	La stigmatisation en santé	13h15
TD 2 – 23/09	Le racisme	13h30
TD 3 – 30/09	Agir et sensibiliser	13h15
TD 4 – 07/10	La grossophobie	13h30
TD 5 – 14/10	L'âgisme	13h15
TD 6 – 21/10	Le validisme	13h30
Semaine de suspension		
TD 7 – 04/11	Retour sur les brochures de sensibilisation (CC1)	13h15
Pas cours le 11/11 (férié)		
TD 8 – 18/11	Femmes, santé et société	13h15
TD 9 – 25/11	LGBT+ phobie	13h30
TD 10 – 02/12	Transidentité : standards de soin et approche transaffirmative	13h15
TD 11 – 09/12	CC2	13h15
TD 12 - 16/12	CC2	13h15

UE OBLIGATOIRE SPÉCIALE

Groupes de soutien

Responsable : A. Untas

Note : Cette UE n'apparaît dans Moodle qu'au S2 mais est répartie sur les deux semestres, avec six séances de supervision en tout, 3 à chaque semestre.

TD Mardi 11h-12h30 Salle 3013

(3 séances réparties sur le semestre, dates communiquées ultérieurement)

Cet enseignement vise à former et accompagner les étudiants dans la mise en œuvre et l'animation de groupe de soutien pour les étudiants aidants. La promotion sera divisée en 3 groupes.

Semestre 4

UE OBLIGATOIRES

Psycho-oncologie

Responsable : C. Flahault

CM Lundi 14h00-16h00 Salle 3013

TD Lundi 16h00-18h00 Salle 3013

Cet enseignement abordera les spécificités de la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et de leurs familles. Nous aborderons les enjeux théorico-cliniques qui sous-tendent la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et leurs familles : nous reprendrons historiquement l'intérêt que les travaux du champ de la psychologie ont porté au cancer et définirons le terme de « Psycho Oncologie ». Par la suite, nous traiterons la notion d'adaptation et de ses troubles, en fonction des différents cancers et de leurs différentes phases. Ce thème concernera d'une part le patient atteint de cancer et d'autre part ses proches. Des thèmes cliniques plus spécifiques seront traités à partir de cas cliniques, où la place du psychologue devra être définie : la question de la recherche génétique chez les patients à risque élevé de cancer, la prise en charge des enfants et des adolescents, les enjeux psychologiques de la douleur, les comorbidités psychopathologiques, ainsi que de nouvelles approches thérapeutiques : prises en charge familiales, groupes. Cet enseignement ayant pour vocation d'être essentiellement centré sur la pratique clinique, de nombreux cas seront évoqués et des supports vidéo seront utilisés pour permettre la réflexion clinique. D'autre part, tout au long du semestre, plusieurs cliniciens de terrain viendront présenter leur pratique auprès de patients atteints de cancer et de leurs proches dans le champ de l'oncologie adulte et pédiatrique. Ils présenteront les thèmes inhérents à leur clinique, agrémentés d'exemples issus de leur pratique.

Thérapies psycho-corporelles

Responsable : L. Montalescot

CM et TD Mardi 10h45-19h30 Salle 3013

Cet enseignement est consacré à différentes approches psychothérapeutiques : la pleine conscience, l'hypnose, la relaxation, l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) et l'ICV (Intégration du Cycle de la Vie). Les aspects théoriques et pratiques de ces thérapies seront présentés ainsi que leurs intérêts respectifs dans la prise en charge des personnes ayant une maladie somatique. Certains cours comporteront une dimension pratique et expérientielle. Enfin, une dernière partie permettra d'aborder la question de l'orientation des personnes vers une approche ou une autre selon les demandes et les indications.

Recherche clinique avancée

Responsable : A. Untas

CM Lundi 11h-13h Salle 1016

Deux principaux objectifs guident ce cours : (1) Mieux comprendre comment se construisent et se mettent en place des projets de recherche, (2) Se familiariser avec les différentes manières de faire de la diffusion scientifique.

1. Les publications dans les revues scientifiques : méthodologie sur la rédaction d'article
2. Les appels à projets en clinique et recherche
3. Comment construire un projet pour répondre à un appel ?
4. Les demandes auprès de comités d'éthique
5. Expertiser un projet et/ou un article scientifique
6. Contrôle continu 1 (devoir sur table)
7. Diffuser les résultats de ses recherches 1
8. Diffuser les résultats de ses recherches 2 et science ouverte
9. Contrôle continu 2 (présentation orale) – 2 séances

Interventions groupales
Responsable : L. Montalescot

CM Mardi 17h30-19h30 Salle 3013

Cet enseignement est consacré aux interventions groupales, notamment dans le champ de la psychologie de la santé.

Le groupe est une ressource importante pour le psychologue en institution. Cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants le développement des compétences indispensables au psychologue clinicien pour la construction d'un groupe et la pratique de l'animation.

En plus d'apports théoriques, différentes méthodes pédagogiques interactives sont proposées telles que le travail en petits groupes et les jeux de rôles axés sur des thèmes récurrents de l'animation de groupe (se présenter, présenter le groupe, poser le cadre, les outils et relances favorisant la dynamique, gérer les personnalités difficiles...).

2 séances seront consacrées à un exposé oral qui validera 1 contrôle continu.

Le second contrôle continu sera réalisé à la maison autour d'une pratique clinique de groupe ou d'un article

Groupes de soutien
Responsable : A. Untas

Note : Cette UE n'apparaît dans Moodle qu'au S2 mais est répartie sur les deux semestres, avec six séances de supervision en tout, 3 à chaque semestre.

TD Vendredi 17h30-19h Salle 3013

(3 séances réparties sur le semestre, dates communiquées ultérieurement)

Cet enseignement vise à former et accompagner les étudiants dans la mise en œuvre et l'animation de groupe de soutien pour les étudiants aidants. Six séances de supervision auront lieu tout au long de l'année (3 au S1, 3 au S2). La promotion sera divisée en 3 groupes.

Cette UE est composée de trois activités.

1) Supervision de stage

TD 01	Lundi 9h-11h	Salle 3013	A. Stulz
TD 02	Mardi 9h-11h	Salle 3013	L. Lupinacci

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

2) Professionnalisation. Responsable : C. Baeza-Velasco. Enseignante : A. Stulz

Deux ateliers de 3h organisés en milieu/fin de semestre. Dates à confirmer.

Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants à préparer leur insertion professionnelle en travaillant sur la recherche de poste et les candidatures (CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche).

3) Atelier déontologie (susceptible d'être modifié). Responsable : I. Varescon

Les ateliers proposent dans un cadre dynamique des échanges concernant les enjeux déontologiques, à partir de situations issues de la pratique des psychologues cliniciens. Le code de déontologie des psychologues servira de support au contenu des ateliers.

Modalité de contrôle des connaissances : Assiduité (validation sur présence)

Les ateliers de déontologie auront lieu le lundi 1er Mars 2027 de 15h15 à 18h15.

L'étudiant choisit un atelier aux choix (la liste des ateliers est susceptible d'être modifiée) parmi les propositions suivantes :

1- Les enjeux déontologiques du psychologue clinicien travaillant en équipe pluridisciplinaire. L. Fasse, *salle 2012/2013/2014.*

2. Le psychologue et la société : questionnements déontologiques autour du positionnement entre identité personnelle et identité professionnelle. G. Dorard, *salle 2012/2013/2014.*

3. La déontologie à l'épreuve de la pratique du psychologue en milieu hospitalier. I. Varescon, *salle 2012/2013/2014.*

Travail d'études et de recherche 4

Responsable : C. Baeza-Velasco

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre.

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 2
BAEZA-VELASCO Carolina	Mercredi 17h30-19h30	1014
FLAHAULT Cécile	Mercredi 17h30-19h30	3013
MONTALESCOT Lucile	Mercredi 17h30-19h30	2016A
UNTAS Aurélie	Mercredi 17h30-19h30	XXXX

INFORMATIONS SUR LES STAGES

Pour obtenir le titre de psychologue, il faut réaliser 500h de stage encadré par un psychologue ayant 3 ans d'expérience minimum.

Il est demandé aux étudiants de répartir ces 500h de stage de la manière suivante :

- **Un stage obligatoire de 200h en M1, à réaliser préférentiellement entre janvier et juin**
- **Un stage obligatoire de 300h en M2, à réaliser entre septembre et juin**

Lieux de stages

Sont considérés comme des lieux de stages les services de médecine hospitalière ou des prises en charge psychologiques sont proposés, les centres de soins consacrés à toutes les pathologies somatiques (cancer, centre de réadaptation, métabolisme, douleur, handicap, etc.), les associations où sont accueillis des patients et/ou leur famille et où il est proposé une évaluation et/ou prise en charge psychologique. Les stages peuvent être réalisés dans des unités ou institutions de prévention (obésité, addictions, etc.) ou de traitement. Ils peuvent aussi être réalisés dans les institutions de prévention ou mutuelles de santé.

Lieux de stages exclus

Certains lieux de stages ne peuvent s'inscrire dans le cadre d'une convention de stage obligatoire, il s'agit :

- des associations existant depuis moins de 5 ans et/ou qui fonctionnent uniquement avec des bénévoles, même s'ils sont psychologues ;
- des structures médicales, ONG, ... qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un psychologue ;
- les cabinets en libéral (sauf dérogation exceptionnelle)

Diversification des stages

Les deux stages obligatoires de M1 et M2 ne peuvent se faire au même endroit et ne peuvent être placés sous la responsabilité du même référent. Il est demandé à l'étudiant de diversifier sa pratique en termes de pathologies rencontrées mais aussi de populations prises en charge ; adultes, enfants atteints de maladie somatiques, prise en charge des familles et des proches.

Stages en complément

En plus des deux stages obligatoires décrits ci-dessus, les étudiants peuvent compléter leur formation par des stages en complément, dans la limite des contraintes légales.

Nous conseillons de faire un stage de recherche au cours du M1 ou du M2.

Un stage en psychiatrie peut être réalisé dans ce cadre également.

CONSIGNES À SUIVRE TRÈS SCRUPULEUSEMENT POUR RÉALISER UN STAGE

Les consignes ci-dessous sont identiques, que le stage soit obligatoire ou en complément.

1) Une fois que vous avez trouvé un stage, il faut **compléter le document "projet de stage" du parcours PCS puis le faire lire et valider par votre tuteur de stage.**

2) Il faut ensuite l'adresser par email à :

Cécile Flahault (cecile.flahault@u-pariscite.fr) si vous êtes inscrit dans le groupe de suivi de stage de lundi.

Carolina Baeza-Velasco (carolina.baeza-velasco@u-pariscite.fr) si vous êtes inscrit dans le groupe de stage de mardi.

Afin de garantir que les stages soient réalisés et supervisés au cours de l'année universitaire, le dernier délai pour la validation des projets de STAGES OBLIGATOIRE est le 31 janvier 2027.

3) Si votre projet convient, C. Flahault ou C. Baeza-Velasco le validera et vous l'enverra par email avec en copie votre tuteur de stage et le bureau des stages. Vous pourrez alors compléter votre convention de stage. Cette convention est à imprimer en 3 exemplaires. Signez-la, puis faites signer (dans l'ordre que vous souhaitez) : votre lieu de stage (intitulé "organisme d'accueil"), plus précisément par votre tuteur de stage et par l'administration de votre lieu de stage, ainsi que votre enseignant.

4) Les 3 exemplaires de la convention pourront ensuite être déposés au bureau des stages. Le bureau des stages fera signer la direction de l'Institut de Psychologie. Vos conventions doivent être accompagnées de votre attestation de responsabilité civile.

5) Le bureau des stages vous préviendra lorsque vous pourrez venir récupérer deux de vos conventions signées (vous en donnez une à votre tuteur de stage et vous conservez la deuxième, la troisième restant au bureau des stages).

Aucun stage ne peut commencer avant que les conventions soient signées et récupérées par l'étudiant.

Note : Certains lieux de stage ont leur propre convention.

Récapitulatif emploi du temps

Master 2 parcours PCS - Semestre 3

SEMESTRE 3				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Samedi
9h-11h	TD Suivi de stage Gr.1 (9h-11h)	TD Suivi de stage Gr.2 (9h-11h)	CM et TD Éducation thérapeutique	Règlementation
11h-13h		TD groupes de soutien		
13h-15h	CM et TD Thérapies systémiques	TD analyse des données	Santé et société SSO2 / Patients partenaires	
15h15-17h15		TD Prise en charge : Deuil et suicide		
17h-20h	Règlementation			
17h30-19h30			TER	

Options Mutualisées : UE Libre facultative, UE Ouverture communiquées ultérieurement

Master 2 parcours PCS - Semestre 4

	SEMESTRE 4		
	Lundi	MARDI	Mercredi
9h-11h	TD Suivi de stage Gr.1	TD Suivi de stage Gr.2	
11h-13h	CM Recherche clinique avancée	CM et TD Thérapies psycho-corporelles	
14h-18h	CM et TD psycho-oncologie		
17h30-19h30	TD groupes de soutien	Professionnalisation	TER

Atelier déonto lundi 1er mars de 15h15 à 18h15.

Légende

	Cours étudiants PCS
	Cours mutualisés obligatoires
	Cours mutualisés optionnels